

MINISTÈRE DU BUDGET, DES COMPTES PUBLICS ET
DE LA FONCTION PUBLIQUE

LES MINISTRES

Paris, le 19 DEC. 2007

Le Ministre du budget, des comptes publics et de
la fonction publique et le Secrétaire d'Etat
chargé de la fonction publique

à

Mesdames et Messieurs les Ministres

OBJET : Circulaire d'orientation sur les priorités interministérielles fixées à la formation professionnelle tout au long de la vie des fonctionnaires de l'Etat (année 2008)

L'article 35 du décret n° 2007-1470 du 15 octobre 2007 relatif à la formation professionnelle tout au long de la vie impose à l'administration d'identifier les thèmes de formation interministérielle prioritaires, qui doivent être retenus aux niveaux central et local pour la formation des fonctionnaires.


Ces priorités doivent être inscrites au sein du programme interministériel, des documents d'orientation et des plans annuels de formation des administrations prévus aux articles 6, 31 et 34 du même décret.

- Deux outils permettent d'assurer la prise en compte de ces thèmes prioritaires :
- au niveau de votre ministère, le document d'orientation à moyen terme, que vous établirez en application de votre schéma stratégique des ressources humaines ;
 - dans vos services, les plans de formation.

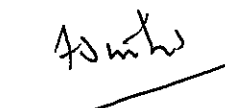
Nous vous demandons donc de diffuser dans vos ministères, aux niveaux central et local, les priorités définies en annexe, qui ont été identifiées par le Comité de programmation et de pilotage de la formation interministérielle dans les conditions prévues à l'article 35 du même décret.

Quatre thèmes prioritaires de formation ont été identifiés : les nouveaux enjeux de la politique de formation professionnelle, le pilotage des affaires communautaires, la politique de développement durable, le nouveau cadre de la gestion publique.

Ces quatre thèmes de formation interministérielle devront se traduire, dans le cadre de vos plans de formation en cours d'élaboration, par des offres de formation correspondantes.



Eric WOERTH



André SANTINI

Annexe : Les thèmes prioritaires
pour la formation professionnelle des agents de l'Etat en 2008

A – Former les services en charge des questions de formation et les personnels d'encadrement aux nouveaux enjeux de la politique de formation professionnelle

La modernisation de la politique de gestion des ressources humaines nécessite une implication importante des services du personnel chargés de la mise en œuvre du dispositif de formation (1) et des responsables hiérarchiques dans le cadre des entretiens de formation (2).

1. La réforme d'ensemble du dispositif de formation professionnelle appelle un effort considérable de la part des services de personnel et de formation qui devront intégrer et mettre en œuvre les nouveaux principes et outils de la politique de formation professionnelle tout au long de la vie.

La formation de ces agents « spécialistes » en ressources humaines sera en priorité consacrée :

- au déploiement d'une GRH axée sur la définition et la gestion des parcours professionnels des agents ;
- à la poursuite des travaux de mise en œuvre du répertoire interministériel des métiers de l'Etat (RIME), particulièrement en matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et de « référentiels métiers » ;
- aux nouveaux outils de la politique de formation professionnelle (plans de formation, suivi du droit individuel à la formation, recours aux périodes de professionnalisation...);
- à la mise en œuvre de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle, dont les principes ont été définis par la circulaire du 30 mars 2007 ;
- à la formation des managers aux enjeux liés à la diversité et notamment à l'accueil, l'insertion professionnelle et la carrière des personnes handicapées.

Vous êtes invités à déployer ces axes de travail dans le cadre de l' « Ecole de la GRH », animée par la DGAFP, et conçue pour accompagner à l'échelon interministériel la professionnalisation des agents qui travaillent dans le secteur des ressources humaines.

2. Avec le développement des entretiens de formation, conduits par tout responsable hiérarchique avec chacun des agents placés sous son autorité, le personnel d'encadrement devient le pivot de la nouvelle politique de formation. Les entretiens de formation permettent d'analyser, de discuter et de formaliser les objectifs professionnels et de formation des agents. Ces entretiens expriment un véritable acte de management pour lequel la formation des responsables hiérarchiques, dès le premier niveau d'encadrement, doit être considérablement renforcée. Il en est de même pour la formation des agents qui seront appelés à jouer le rôle de tuteur lors de la mise en œuvre de périodes de professionnalisation.

B - Former au pilotage des affaires communautaires pour préparer, dans les meilleures conditions, la présidence française de l'Union européenne

La France présidera l'Union européenne au second semestre 2008. Cette échéance – d'autant plus importante que l'occasion ne se renouvellera pas avant 2020 – est une responsabilité politique et administrative essentielle pour notre pays. Notre administration d'Etat doit être unanimement reconnue pour sa motivation, sa compétence et l'excellence de sa conduite des dossiers européens aux plans technique comme politique.

Vous identifierez les agents qui, à tous les niveaux, travaillent sur les dossiers communautaires. Chacun d'entre eux est un rouage décisif de la bonne marche des dossiers communautaires et il n'est pas question que, par méconnaissance des procédures ou des usages, des dysfonctionnements puissent être imputés à la France.

Le Secrétariat général aux Affaires européennes a entamé une série de formations des agents d'administration centrale portant sur le déroulement d'une présidence et sur ses conséquences dans la conduite des dossiers. L'ensemble des agents concernés, et pas seulement l'encadrement supérieur, devra y être associé ou bénéficié d'une formation *ad hoc* que vous organiserez.

Plus largement, la préparation de la présidence française est l'occasion d'une remise à niveau générale des agents de l'Etat concernant les enjeux communautaires. Je rappelle que neuf mesures prioritaires ont été identifiées et validées lors du Comité interministériel sur l'Europe du 22 juin 2006. Parmi ces mesures, détaillées par la voie d'une circulaire de la DGAFP datée du 14 novembre 2006, les différents départements ministériels ont été invités à ajuster leurs documents d'orientation à moyen terme afin qu'y figurent de manière systématique des formations aux questions européennes.

C - Former au développement durable pour des politiques publiques exemplaires

L'Etat participe activement à la mise en œuvre de la stratégie nationale de développement durable (2003-2008) aux côtés d'autres acteurs (collectivités territoriales, entreprises...).

L'objectif en la matière est double : mettre en place des modes d'intervention et de fonctionnement exemplaires, d'une part, intégrer les exigences du développement durable dans les politiques publiques, d'autre part. La stratégie nationale de développement durable, que viendront compléter les propositions et décisions issues du Grenelle de l'environnement, définit les objectifs et les actions à conduire.

Pour vous assister dans la conduite de vos actions, je vous rappelle que la DGAFP a constitué, avec l'Institut de formation de l'environnement (IFORE), un pôle de compétences interministériel pour la formation au développement durable.

Vous inviterez vos services à participer aux travaux et réflexions conduits par ce pôle et à développer, en liaison avec celui-ci, les formations et actions indispensables à une bonne prise en compte du développement durable dans les administrations.

D - Former au nouveau cadre de la gestion publique : la condition d'une modernisation effective

La mise en place du nouveau cadre de la gestion publique nécessite un effort continu de formation. Ainsi, le déploiement progressif du dispositif Chorus s'accompagnera-t-il de nouveaux besoins de formation. De même, la rotation des personnels au sein des services gestionnaires rend indispensables des mises à niveau périodiques.

Vous veillerez à anticiper au mieux l'ensemble des besoins, à identifier les publics concernés et à proposer des formations sur les différents aspects de la nouvelle gestion publique. Les efforts pourront porter, en particulier, sur la programmation des activités du BOP, le contrôle de gestion et la mesure de la performance.

Vous pourrez vous appuyer sur l'Ecole de la LOLF telle qu'elle est actuellement déployée dans les régions.